



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 28 septembre 2020, à compter de 18 h 00, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 21 septembre 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salle de spectacle de l'Espace Jorge Semprun, dans le respect des dispositions liées au contexte épidémique - Covid-19.

Marc GRICOURT, Maire, préside la séance.

#### **Présents :**

Marc GRICOURT, Jérôme BOUJOT, Marie-Agnès FÉRET, Benjamin VÉTELÉ, Corinne GARCIA, Yann BOURSEGUIN, Christine ROBIN, Paul GILLET, Fabienne QUINET, Christelle LECLERC, Joël PATIN, Hélène MENO, Rachid MERESS, Claire LOUIS, David LEGRAND, Christelle BERENGER, Sébastien BRETON, Yann LAFFONT, Catherine MONTEIRO, Sylvaine BOREL, Danièle ROYER-BIGACHE, Céline MOREAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Cédric MARMUSE, José ABRUNHOSA, Frédéric ORAIN, Françoise BEIGBEDER, Christophe DEGRUELLE, Nicolas ORGELET, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Axel DIEUZAIDE, Étienne PANCHOUT, Mathilde DESJONQUÈRES, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Gildas VIEIRA à partir de la délibération n° B-D2020-149

#### **Pouvoirs :**

Ozgur ESKI donne procuration à Jérôme BOUJOT, Kadiatou DIAKITÉ donne procuration à Yann BOURSEGUIN, Pauline SALCEDO donne procuration à Christine ROBIN, Odile SOULÈS donne procuration à David LEGRAND, Sylvain GIRAUD donne procuration à Étienne PANCHOUT, Gildas VIEIRA donne procuration à Michel PILLEFER jusqu'à la délibération n° B-D2020-148

#### **Excusés :**

Mathilde PARIS-DE PIREY

#### **Début de séance 18 h 00**

#### **Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BOUJOT**

<b>N° B-D2020-147</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de prendre connaissance des décisions prises par le Maire par délégation de l'assemblée.

#### **Décision : Prend acte**

<b>N° B-D2020-148</b>	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</b> – Élection des membres - Modalités de fonctionnement - Rôle de la commission de contrôle
-----------------------	---

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- désigne les 2 associations locales « UFC Que Choisir 41 » et « consommation, logement, cadre de vie (CLCV) » membres de la CCSPL
  - approuve la liste des personnes à convier aux réunions de la CCSPL
  - délègue au Maire ou à son représentant, la compétence pour saisir la commission consultative des services publics locaux afin d'examiner les rapports et bilans à lui soumettre chaque année et de recueillir son avis, dans les différents cas prévus par le CGCT,
  - décide que la CCSPL fera office de commission de contrôle et assurera la mission de vérification des comptes, prévue aux articles R. 2222-1 et suivants du CGCT,
  - désigne Claire LOUIS et Paul GILLET assesseurs pour procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants
- Conseil municipal de Blois du 28 septembre 2020 - Compte-rendu analytique

pour la CCSPL.

**Résultat du scrutin secret :**

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

La liste de Marc GRICOURT a obtenu 35 voix, soit 4 sièges.

La liste de Malik BENAKCHA a obtenu 4 voix, soit 1 siège.

La liste d'Étienne PANCHOUT a obtenu 3 voix, soit 0 siège.

Sont ainsi désignés membres de la commission de consultative des services publics locaux :

**TITULAIRES :**

Sébastien BRETON

Christophe DEGRUELLE

Benjamin VETELE

Yann LAFFONT

Malik BENAKCHA

**SUPLÉANTS :**

Odile SOULÈS

José ABRUNHOSA

Axel DIEUZAIDE

Pauline SALCEDO

Gildas VIEIRA

<b>N° B-D2020-149</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Commission Locale d'Information auprès de la Centrale Nucléaire de Saint Laurent des Eaux - Désignation des représentants
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les membres du conseil municipal pour siéger avec voix délibérative à la Commission Locale d'Information mise en place auprès de la Centrale Nucléaire de Saint Laurent des Eaux : Yann LAFFONT (titulaire), Jérôme BOUJOT (suppléant).

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-150</b>	<b>FINANCES</b> – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de contribuables blésois en vue de la constitution de la CIID
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- proposer deux contribuables blésois pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs d'Agglopolys,  
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Liste des deux contribuables blésois pour constitution de la CIID d'Agglopolys : Monsieur Sébastien BRETON et Madame Céline MOREAU.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-151</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Désignation de représentants au collège spécifique du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion du Loir-et-Cher
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la désignation de Corinne GARCIA et Yann BOURSEGUIN, représentants titulaires, et d'Odile SOULÈS et José ABRUNHOSA, représentants suppléants, au collège spécifique du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion du Loir-et-Cher,  
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-152</b>	<b>FINANCES</b> – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Blois.
-----------------------	---

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Blois pour les exercices 2013 et suivants, et d'en débattre.

**Décision : Prend acte**

N° B-D2020-153	<b>FINANCES</b> – Attestation de fiabilité - Rapport d'audit définitif.
----------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre connaissance de rapport d'audit définitif n° 2009-041-008 de l'attestation de fiabilité mené sur les cycles fonds propres et trésorerie de la Ville de Blois.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-154	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault - Exercice 2020 - Budget primitif
----------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-155	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2020 du budget principal,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget supplémentaire.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-156	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Maison de la Magie - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	--

Le conseil municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Maison de la Magie.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-157	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Château royal - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	---

Le conseil municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Château royal.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-158	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	--

Le conseil municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Stationnement payant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-159	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal du Clos de la Maçonnerie - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	---

Le conseil municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Lotissement communal du Clos de la Maçonnerie.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-160	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal de la Goualière - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	--

Le conseil municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Lotissement communal de la Goualière.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-161	<b>FINANCES</b> – Budget annexe du Chauffage urbain - Exercice 2020 - Budget supplémentaire
----------------	---

Le conseil municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du Chauffage urbain.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-162</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal et budgets annexes - Constitution d'une provision pour risque d'irrecouvrabilité.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- constituer une provision semi-budgétaire de 80 451,09 € relative au risque d'irrecouvrabilité des RAR du Budget principal à la date du 30 juin 2020 en application de l'approche statique,
- constituer une provision semi-budgétaire de 135,52 € relative au risque d'irrecouvrabilité des RAR du budget annexe du Château royal à la date du 30 juin 2020 en application de l'approche statique,
- constituer une provision semi-budgétaire de 4 469,33 € relative au risque d'irrecouvrabilité des RAR du budget annexe du Chauffage urbain à la date du 30 juin 2020 en application de l'approche statique,
- constituer une provision semi-budgétaire de 103,00 € relative au risque d'irrecouvrabilité des RAR du budget annexe de la Maison de la Magie à la date du 30 juin 2020 en application de l'approche statique,
- constituer une provision semi-budgétaire de 5 958,52 € relative au risque d'irrecouvrabilité des RAR du budget annexe du Stationnement payant à la date du 30 juin 2020 en application de l'approche statique,
- préciser que les crédits seront inscrits au budget principal à l'article 6817.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-163</b>	<b>FINANCES</b> – Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Stationnement vers le budget principal.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le reversement au budget principal d'une fraction (250 000 €) de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du stationnement.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-164</b>	<b>FINANCES</b> – Réaménagement du mail Pierre Sudreau et de la promenade Pierre Mendès France - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP).
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) telle que présentée ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-165</b>	<b>FINANCES</b> – Restauration de l'église Saint-Nicolas - Création d'une autorisation de programme.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le programme de restauration de l'église Saint-Nicolas ainsi que la création de l'autorisation de programme (AP) correspondante pour un montant de 3 333 000,00 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) telle que présentée ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-166</b>	<b>FINANCEMENTS EXTÉRIEURS</b> – Démarche de mécénat de la Ville de Blois - Convention de mécénat entre la Ville de Blois et la Fondation Sisley-d'Ornano dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Nicolas
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à accepter le mécénat financier accordé par la Fondation Sisley-d'Ornano pour soutenir la restauration des vitraux de l'église Saint-Nicolas de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Fondation Sisley-d'Ornano et la Fondation de France pour ledit mécénat et tous documents relatifs à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-167</b>	<b>FINANCES</b> – Garantie d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations - Réaménagement de la dette de la SA régionale d'HLM Loir-et-Cher Logement.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la SA régionale d'HLM Loir-et-Cher Logement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions ci-après et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».
- accorder la garantie pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe

précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires que la SA régionale d'HLM Loir-et-Cher Logement aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

- accorder sa garantie pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA régionale d'HLM Loir-et-Cher Logement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Blois s'engage à se substituer à la SA régionale d'HLM Loir-et-Cher Logement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-168</b>	<b>FINANCES</b> – Garantie par la Ville de Blois d'un emprunt souscrit par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Réhabilitation de 120 logements situés 15, rue Galliéni.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 717 934 euros souscrit par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 106536, constitué de deux lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville de Blois est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, la Ville de Blois s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA d'HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Blois s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-169</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> – Soutien à la restructuration du CFA interprofessionnel de la Chambre de Métiers de Loir-et-Cher
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- acter le soutien financier de la ville de Blois à la restructuration du CFA interprofessionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher à hauteur de 165 000 €, selon l'échéancier mentionné dans la convention prévue dans ce cadre, à savoir 55 000 € en 2019, 55 000 € en 2020, et les 55 000 autres en 2021,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention permettant le versement de cette subvention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-170</b>	<b>DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Subvention exceptionnelle à l'Association "Art des Sens"
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour l'année 2020,  
- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette délibération et tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-171</b>	<b>DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Approbation d'une nouvelle publication d'un avis de rétrocession du droit au bail du local commercial situé 5/7 rue Porte Côté à Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la nouvelle publication d'un avis de rétrocession du bail commercial concernant le local situé 5/7 rue Porte Côté (ci-joint en annexe),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à l'appel à candidatures pour la rétrocession de ce bail commercial.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-172</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention avec le CDG de Loir-et-Cher relative à l'exercice des missions de secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme et de référent déontologue/référent laïcité du « socle commun » prévu par l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, selon le projet joint,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-173</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Création d'un emploi de chargé de mission « Gestionnaire logiciels métiers »
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi de chargé de mission « Gestionnaire logiciels métiers » (en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et de fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-174</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Création d'un emploi de chargé(e) de mission en charge de la programmation culturelle et de l'animation du café Le Fluxus de la Fondation du Doute
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi de chargé(e) de mission en charge de la programmation culturelle et de l'animation du café Le Fluxus de la Fondation du Doute (en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et de fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-175</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter la mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, à hauteur de 50 % d'un temps complet, à compter du 1er octobre 2020, pour une durée d'un an susceptible de renouvellement, pour assurer les missions d'assistante administrative des services techniques du cycle de l'Eau,
- approuver la convention de mise à disposition individuelle selon le projet joint, étant précisé que la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys va aussi délibérer pour autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération, ainsi que les renouvellements éventuels de convention de cette mise à disposition.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-176</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Mise à disposition d'un policier municipal auprès de l'Association Départementale d'Education Routière (ADER)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention relative à la mise à disposition de l'Association Départementale d'Education Routière (ADER) d'un policier municipal les vendredis de chaque semaine scolaire afin d'encadrer les classes des écoles de la Ville de Blois sur la piste d'Éducation routière, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021 et susceptible d'être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 2 nouvelles années scolaires,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce afférente à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-177</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Mise à disposition du café Fluxus et de la partie restauration de l'école Victor Hugo au profit de l'Association Centre Européen de Promotion de l'Histoire
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention relative à la mise à disposition de l'Association Centre Européen de Promotion de l'Histoire (CEPH), du 7 au 11 octobre 2020, des agents de la Fondation du Doute chargés du bar et de l'accueil et, les 10 et 11 octobre 2020, de deux agents municipaux affectés à la partie restauration de l'école Victor Hugo, pour les 23èmes Rendez-Vous de l'Histoire du 7 au 11 octobre 2020,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce afférente à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-178</b>	<b>ÉLUS MUNICIPAUX</b> – Exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal dans les conditions figurant dans le présent rapport,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-179</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion et à l'entretien des ouvrages d'art communaux - Lancement de la consultation et autorisation de signer le marché
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le lancement de la consultation pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion et l'entretien des ouvrages d'art communaux,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion et à l'entretien des ouvrages d'art communaux et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-180</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Passation d'un marché public de travaux relatif à la réalisation d'un anneau cyclable sur le site Puy Cuisy - Lancement de la consultation et autorisation à signer le marché
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le lancement de la consultation pour la réalisation d'un anneau cyclable sur le site Puy Cuisy,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés de réalisation d'un anneau cyclable sur le site Puy Cuisy, et tous documents afférents à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-181</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération de Blois-Agglropolys pour la passation d'un accord-cadre pour l'entretien et le curage des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées pour la Ville de Blois et Agglropolys
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois et la Communauté d'agglomération de Blois-Agglolopolys pour la passation d'un accord-cadre pour l'entretien et le curage des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- approuver les termes du projet de convention constitutive dudit groupement joint en annexe de la présente,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents nécessaires à la poursuite de ce dossier, et prendre toute les mesures d'exécution de la présente délibération,
- autoriser le lancement de la consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet : « L'entretien et le curage des réseaux d'eaux pluviales urbaines et non urbaines et d'eaux usées pour la Ville de Blois et Agglolopolys ».

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-182</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS – PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - Lot n° 5 (marchés n° 066/2018) : Services de Téléphonie Mobile et data, fourniture de terminaux et accessoires - Avenant n° 1 Intégration nouveaux tarifs aux bordereaux des prix unitaires contractuels</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'acte modificatif n° 1 au marché n° 066/2018 conclu avec l'entreprise ORANGE pour le lot n° 5 relatif aux services de téléphonie mobile et data, fourniture de terminaux et accessoires et ayant pour objet d'intégrer au bordereau des prix unitaires les prix suivants :

Option smartphone connect avec 20 Go data mutualisé national Europe (inclus 4G+, modem, Messagerie Vocale Visuelle) Prix Catalogue : 58,00 € HT/mois – Remise 53,45 %. Prix Abonnement Remisé : 27,00 € HT/mois,

Option smartphone connect avec 40 Go data mutualisé national Europe (inclus 4G+, modem, Messagerie Vocale Visuelle) Prix Catalogue : 80,00 € HT/mois – Remise 39,38 %. Prix Abonnement Remisé : 48,50 € HT/mois.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte modificatif et tous documents afférents à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-183</b>	<b>URBANISME – PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois - Agglolopolys - Modification de la délibération n° B-D2020-023</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois - Communauté d'agglomération de Blois-Agglolopolys, Action Cœur de Ville prenant acte de la transformation du périmètre Action Cœur de Ville (ACV) en périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), et de la mise à jour du programme d'actions, présenté ci-joint ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 2 et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la convention cadre.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-184</b>	<b>ENVIRONNEMENT – PLAN CLIMAT - Engagement de la Ville de Blois auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du projet européen LIFE « LETsGO4Climate »</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affirmer la volonté de la collectivité à s'engager auprès de la Région Centre-Val de Loire, conjointement avec la Communauté d'agglomération de Blois-Agglolopolys, dans la mise en œuvre du projet Life "LETsGO4Climate",
- demander, dans le cadre de cet engagement, à ce que la Ville de Blois soit désignée en tant que "bénéficiaire associé", pour permettre à la collectivité de déployer les actions nécessaires à la réussite de ce projet,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la formalisation de la candidature de la collectivité auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Europe, dans le cadre du projet Life "LETsGO4Climate".

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-185</b>	<b>ENVIRONNEMENT – Demande de moratoire sur le déploiement de la technologie 5G</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- soutenir l'idée d'un moratoire sur les autorisations à délivrer aux opérateurs pour l'exploitation de la 5G tant



que les études scientifiques commandées n'ont pas abouti,

- en conséquence saisir officiellement le Président de la République et le Gouvernement afin :

\* d'établir un moratoire sur le déploiement de la technologie 5G et ce, jusqu'à ce que les diverses études dégagent un consensus quant à l'absence de risque et d'impact de la technologie cellulaire 5G sur la santé et l'environnement;

\* pendant ce moratoire, d'organiser un débat démocratique décentralisé sur la 5G et les usages numériques ;

\* de donner aux communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ;

\* de donner la priorité à la réduction de la fracture numérique à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.

**Décision : Adopté à la majorité des votes exprimés**

Votes contre : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

Abstention : 2, Gildas VIEIRA, Etienne PANCHOUT

<b>N° B-D2020-186</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Convention pour l'implantation d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air, 11 rue Jean Moulin
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe de cette convention entre la Ville de Blois et Lig'air ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ladite convention.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-187</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier centre - Place Victor Hugo, square Augustin Thierry - Changement de dénomination du square
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider du changement de dénomination du "square Augustin Thierry" en "square Victor Hugo",

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-188</b>	<b>TRAVAUX</b> – Secteur Saint Vincent - Permis d'aménager Square Victor Hugo
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires à la demande de permis d'aménager pour la réalisation de travaux d'aménagement du square Victor Hugo réalisés par la Ville de Blois.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-189</b>	<b>TRAVAUX</b> – Secteur Saint-Vincent - Permis d'aménager modificatif
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires à la demande de modification du permis d'aménager n° PA 41018 17 00002, accordé le 24 juillet 2017, pour la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics réalisés par la Ville de Blois en accompagnement du projet commercial Saint-Vincent.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-190</b>	<b>HABITAT</b> – Fonds de Solidarité Logement - Subvention au département de Loir-et-Cher pour l'année 2020
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accorder une participation de 8 000 €, pour l'année 2020, au département de Loir-et-Cher pour le financement du Fonds de Solidarité Logement,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-191</b>	<b>INFRASTRUCTURES</b> – Établissement d'une convention d'ouverture à la circulation publique de la rue Moriou à Blois.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention entre l'organisme TERRES DE LOIRE HABITAT et la Ville de Blois,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention entre l'organisme TERRES DE LOIRE HABITAT et la Ville de Blois, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-192</b>	<b>INFRASTRUCTURES</b> – Déplacement d'une plaque commémorative 1914-1918 de l'ancienne école Victor HUGO
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le déplacement de ladite plaque commémorative 1914-1918 suite à la cession de l'ancienne école Victor HUGO,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-193</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier ouest - rue des Poutils et rue des Moriers - Société d'aménagement du Val de Loire - Délibération modificative de prise en charge des frais d'incorporation.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la prise en charge par la Ville de Blois des frais d'acte pour l'incorporation au Domaine Public des parcelles cadastrées CL 394, 401, 404, 405, 413 et CM 634, 639,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-194</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier ouest - Rue Albert 1er - Cession d'une emprise de terrain à M. et Mme MINIAOU.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- rétrocéder la parcelle CE 201 pour 1a 06 à M. et Mme MINIAOU à l'euro symbolique ;
- dire que les frais de division cadastrale et d'acte notarié seront pris en charge par la Ville;
- autorise le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-195</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier Vienne - ruelle Saint-Jean - Déclassement partiel du domaine public communal - Cession d'une emprise de terrain issue du domaine public déclassé à Mmes HEISSERER et MAKOUBOU
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider le déclassement d'une emprise de 30 m<sup>2</sup> environ correspondant au tronçon en impasse de la ruelle Saint-Jean,
- approuver la cession au profit de Mmes HEISSERER et MAKOUBOU de 30 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit un montant d'environ 150 €,
- dire que les frais de division cadastrale et d'acte notarié seront pris en charge par Mmes HEISSERER et MAKOUBOU,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-196</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Rue Bertrand Duguesclin - Déclassement partiel du domaine public communal - Cession d'une emprise de terrain, issue du domaine public déclassé à M. Mme KOUADRI Brahim
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider le déclassement d'une emprise de 70m<sup>2</sup> environ correspondant au triangle de terrain jouxtant la parcelle ET 356 sur la rue Bertrand Duguesclin ;
- approuver la cession au profit de M. Mme KOUADRI Brahim au prix de 6€ le m<sup>2</sup> soit un montant d'environ 420€;
- dire que les frais de division cadastrale et d'acte notarié seront pris en charge par M. Mme KOUADRI;
- autorise le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-197</b>	<b>FONCIER</b> – Cession du presbytère Chambourdin situé à Blois, 4 et 6 rampe Chambourdin, à la SCI DU PRESBYTÈRE
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à la SCI DU PRESBYTÈRE, ou toute société qui s'y substituerait, le presbytère Chambourdin, sis à Blois 4 et 6 rampe Chambourdin, cadastré DP 392 et 393 d'une superficie respective de 957 et 228 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 200 000,00 €,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par la SCI,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 4, Malik BENAQCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Gildas VIEIRA

<b>N° B-D2020-198</b>	<b>FONCIER</b> – Secteur Saint-Vincent - Cession des emprises déclassées par anticipation du domaine public routier communal à la SEM 3 Vals Aménagement - Complément
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider, au vu de l'étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa lié au déclassement par anticipation (figurant en annexe de la présente délibération), de céder l'ensemble du périmètre ayant fait l'objet du déclassement approuvé par délibération n° V-D-2019-078 du 6 mai 2019 et B-D2020-050 du 4 mai 2020,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par l'acquéreur,
- rappeler que la désaffectation effective des emprises interviendra dans un délai maximal fixé à trois ans, que toutefois, la désaffectation dépendant en l'espèce de la réalisation d'une opération de construction/réaménagement, cette durée pourra le cas échéant être prolongée en fonction des caractéristiques de l'opération, dans la limite de 65 ans à compter de l'acte de déclassement, et que la désaffectation sera dûment constatée par huissier,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-199</b>	<b>FONCIER</b> – Propriété 7 rue des Rabateux à Blois - Fin du bail à réhabilitation avec SOLIHA et cession du bien à son profit
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de mettre fin au bail à réhabilitation conclu le 22 juillet 2002, entre la Ville de Blois et l'ALGIM devenue SOLIHA, pour l'ensemble immobilier cadastré EH 55 et EH 56, d'une superficie totale de 950 m<sup>2</sup>, situé à Blois 7 rue des Rabateux,
- décider de céder ce bien à SOLIHA, moyennant le prix de 60 000 €, correspondant à l'évaluation des Domaines,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par SOLIHA,
- dire qu'une promesse de vente sera signée en amont de l'acte authentique de vente,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-200</b>	<b>FONCIER</b> – Cession à 3F Centre-Val de Loire de deux parcelles de terrain situées 46 rue Gallieni à Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à 3F Centre-Val de Loire, les parcelles cadastrées EI 5 et 55, d'une superficie de 203 m<sup>2</sup>, sises à Blois, 46 rue Gallieni, pour l'euro symbolique,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par 3F Centre-Val de Loire,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-201</b>	<b>FONCIER</b> – Cession à M. Carlos PINTO de cinq garages situés 13 rue Guynemer à Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- céder à M. Carlos PINTO cinq garages situés 13 rue Guynemer à Blois, sur la parcelle cadastrée BT 583 et une partie de la parcelle cadastrée BT 211, moyennant le prix de 24 000 € net vendeur,
- dire que les frais de division de la parcelle BT 211 et les frais d'acte en sus seront également supportés par M. Carlos PINTO,

- dire que M. Carlos PINTO s'engage à reprendre le contrat de location avec la locataire en place,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 1, Malik BENAKCHA

<b>N° B-D2020-202</b>	<b>FONCIER</b> – Cession à M. Djamel ZEBBOUDJ d'une bande de terrain, sise à Blois 20 rue Roland Dorgelès
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- céder à M. Djamel ZEBBOUDJ une bande de terrain d'une superficie d'environ 24 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à prendre sur la parcelle de plus grande importance cadastrée BT 727, sise à Blois, 20 rue Roland Dorgelès, pour un montant de 6,25 € le mètre carré,
- dire que les frais de division de la parcelle BT 727 et les frais d'acte en sus seront également supportés par M. Djamel ZEBBOUDJ,
- dire qu'une servitude de passage de canalisation et d'accès au compteur et réseau d'AEP, sera créée au profit de la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-203</b>	<b>FONCIER</b> – Immeuble en copropriété, 14 rue Ducoux à Blois, cession d'un appartement situé au 4ème étage à Monsieur José DE ANDRADE
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à Monsieur José DE ANDRADE, dans un immeuble en copropriété cadastré DN 708, situé 14 rue Ducoux à Blois, un appartement et la moitié du palier situés au 4ème étage de l'immeuble, ainsi qu'une cave en sous-sol, pour un montant de 37 818,18 € net vendeur,
- dire que les frais d'acte en sus sont également à la charge de l'acquéreur,
- dire que ce bien étant indissociable de celui de la SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT, la vente interviendra simultanément,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

<b>N° B-D2020-204</b>	<b>FONCIER</b> – Acquisition auprès de Madame Arlette MONTHENOL, de plusieurs parcelles de terre sises à Blois rue de Bas-Rivière
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de Madame Arlette MONTHENOL, les parcelles cadastrées BO 20, 21, 22 et 24, d'une superficie de 1 ha 74 a 18 ca, situées à Blois dans le secteur de Bas-rivière, lieudit "Le Prés Poisson", en zone Ap au PLU de Blois, moyennant le prix de 6 000,00 €,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-205</b>	<b>ÉNERGIE</b> – Bâtiments culturels - Signature d'une convention avec Agglopolys de répartition et de remboursement des dépenses d'énergie et de maintenance des installations thermiques
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention (dont le projet figure en annexe de la présente délibération) à intervenir avec Agglopolys et définissant dans les conditions définies ci-dessus les modalités de remboursement des dépenses d'énergie et de maintenance des installations thermiques de la bibliothèque Abbé Grégoire, de la médiathèque Maurice Genevoix, du conservatoire à rayonnement départemental et de l'école d'Art,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-206</b>	<b>EDUCATION JEUNESSE</b> – Fonds d'aide aux jeunes en difficultés - Participation de la Ville de Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- confirmer la participation de la Ville de Blois au Fonds d'aide aux jeunes en difficultés de 11 434 € au titre de l'année 2020,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-207</b>	<b>EDUCATION JEUNESSE</b> – Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat d'association - Approbation des conventions de financement des écoles privées
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les nouvelles modalités de financement des écoles privées sous contrat d'association par la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les nouvelles conventions de financement avec les écoles privées sous contrat d'association, jointes à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-208</b>	<b>EDUCATION JEUNESSE</b> – Signature des nouvelles conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et la Ville de Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes des conventions en pièces jointes de la présente délibération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement concernant : l'ensemble des Multi accueils : La Mirabelle, La Luciole, Marie Curie, Les Provinces, Quinière, Tom Pouce et Blois Vienne, les 4 RAM : Pomme d'Api, Picoty, Pirouette et Arc en Ciel, les ALSH extrascolaires, les Alsh Périscolaires incluant le Plan mercredis et les Accueils Ados.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-209</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> – Participation financière de la Ville de Blois au dispositif "Cités Éducatives"
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- valider l'engagement financier de la Ville pour la mise en œuvre de la "Cité Éducatives" à Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-210</b>	<b>CULTURE</b> – BD BOUM - Avenant n° 1 à la convention d'application 2020
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération relevant ainsi la subvention 2020 à l'association BD BOUM de 146 500 € à 148 374 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-211</b>	<b>CULTURE</b> – Centre de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le principe du partenariat entre la Ville de Blois et le Conseil départemental pour le Centre de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire,
- solliciter chaque année, dans le cadre de la convention pluriannuelle, le versement d'une participation du Conseil départemental,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-212</b>	<b>SPORTS</b> – Mise à disposition d'éducateurs sportifs aux associations sportives - Compensation de la prise en charge obligatoire par les associations - Répartition de l'enveloppe de subvention
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser la subvention à l'association sportive,
- solliciter auprès de l'association sportive la prise en charge du coût de mise à disposition de l'éducateur municipal, conformément à la réglementation en vigueur,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-213</b>	<b>SPORTS</b> – Modifications du règlement intérieur des équipements sportifs
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter la modification du règlement intérieur des équipements sportifs relatifs aux recommandations sur le risque sanitaire ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

**La séance est levée à 22 h 16**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées – 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, aux horaires d'ouverture du public.**